Institut du Sahel

AVIS DE RECRUTEMENT D'UN(E) CHERCHEUR(E) EN BIOSECURITE, SEMENCES ET ENGRAIS

Les candidatures féminines et celles des ressortissants des États membres sous-représentés dans les effectifs du CILSS, sont fortement encouragées

L'Institut du Sahel (INSAH), est une Institution spécialisée du Comité Permanent Inter-États de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS) basé à Bamako (République du Mali). Il a pour missions de : "coordonner, harmoniser et de promouvoir, en étroite collaboration avec les SNRA des États membres du CILSS, les actions régionales d'études et de recherche agricole en lien avec les priorités spécifiques de la zone sahélienne et d'Afrique de l'Ouest ; la valorisation des résultats de cette recherche et le renforcement des capacités". Suivant son organigramme adopté suite à la réforme de 2025, l'INSAH comprend trois départements techniques et quatre (4) unités d'appui.

Parmi les départements techniques, figure le Département en charge des Réglementations et Politiques Agricoles (DRPA) où, sont logés (i) la Cellule de Coordination du Comité Ouest-Africain d'Homologation des Pesticides (CC/COAHP) et Règlementation phytosanitaire et (ii) le Pôle de recherche (Biosécurité, Semences et Engrais).

C'est dans ce cadre que l'Institut du Sahel (INSAH) recrute un Chercheur, chargé de la conduite des activités scientifiques et techniques au sein du Pôle de recherche (Biosécurité, Semences et Engrais).

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le taux d'utilisation des semences améliorées en Afrique de l'Ouest et au Sahel est faible (20 à 30 % selon les cultures), comparativement à celui observé dans d'autres sous-régions africaines (Afrique du Nord, de l'Est et du Sud). C'est l'une des raisons de la faible productivité des cultures, notamment des céréales sèches qui constituent les denrées de subsistance de la majorité des populations rurales. Prenant conscience de cette réalité, le CILSS, en synergie avec la CEDEAO et l'UEMOA ont décidé d'harmoniser leur politique en matière de règlementation semencière, en partant de la Convention cadre instituant une règlementation commune en matière de semences végétales dans l'espace CILSS, élaborée en janvier 2006. C'est ainsi que le règlement harmonisé régissant le contrôle de qualité, la certification et la commercialisation des semences et plants en Afrique de l'Ouest et au Sahel est élaboré. Celui-ci se décline en règlement C/REG.4/05/2008 pour la CEDEAO et Règlement N° 03/2009/CM/UEMOA pour l'UEMOA. Les trois Organisations (CEDEAO, l'UEMOA et CILSS) ont signé à Ouagadougou, Burkina Faso, le 4 juin 2018, un Accord tripartite de coopération dans le domaine des semences, en vue de la mise en œuvre conjointe et harmonisée d'un cadre réglementaire régional unique sur les semences.

Des règlements d'exécution essentiels à la mise en œuvre dudit cadre règlementaire ont été adoptés, notamment : i) le règlement d'exécution portant attributions, organisation, fonctionnement et financement du Comité Régional des Semences et Plants de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel (CRSPAOS), ii) le règlement d'exécution portant organisation du Catalogue régional des espèces et variétés végétales de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel (CREVAOS), iii) le règlement d'exécution portant règlements techniques annexes relatifs aux modalités d'exercice du contrôle de qualité et de la certification des semences végétales et plants en Afrique de l'Ouest et au Sahel, (iv) le règlement d'exécution relatif aux modalités d'exercice du contrôle et de la certification phytosanitaires des semences végétales et plants en Afrique de l'Ouest et au Sahel et v) les trois manuels de procédures pour le contrôle de qualité, l'inscription des variétés végétales et l'importation et exportation des semences végétales et de plants.

La coordination et l'animation du CRSPAOS ainsi que la mise en œuvre des règlementations semencières régionales harmonisées ont été confiées au CORAF par les trois OIG (CILSS-CEDEAO-UEMOA).

Toutefois, l'INSAH abrite la base de données régionales sur les variétés végétales, ainsi que la plateforme informatisée pour l'enregistrement des nouvelles variétés dans la base de données (SIGEVAOS) et la génération du Catalogue régional des espèces et variétés d'Afrique de l'Ouest et du Sahel (CREVAOS). Ces outils du dispositif semencier régional (CRSPAOS, SIGEPAOS et CREVAOS) sont en place et fonctionnent régulièrement.

Les produits de la biotechnologie moderne, notamment les organismes génétiquement modifiés (OGM) offrent des opportunités reconnues pour l'amélioration de la productivité agricole. Les avancées biotechnologiques représentent donc une opportunité inestimable pour l'agriculture en Afrique de l'ouest et au Sahel, confrontée à de nombreux défis, dont certains sont difficiles à relever par les seules méthodes conventionnelles. Les institutions intergouvernementales (OIG) (CEDEAO-CILSS-UEMOA) ont reconnu les avantages des biotechnologies modernes pour la santé, l'agriculture et la production alimentaire. Elles recommandent donc que ces technologies modernes soient mises au service du développement agricole dans la région. C'est dans ce contexte que les plantes génétiquement modifiées ont fait leur introduction dans la région (coton Bt au Burkina Faso, niébé Bt au Ghana et au Nigéria).

Cependant des préoccupations demeurent quant à la méconnaissance des effets néfastes potentiels de l'utilisation de ces produits biotechnologiques sur la santé humaine, animale et sur l'environnement.

C'est la raison pour laquelle les 37ème et 38ème sessions du Conseil des Ministres des pays du CILSS (2002 et 2003) ont tour à tour recommandé au CILSS d'entreprendre des investigations approfondies dans le domaine des OGM, afin que les Etats membres puissent prendre des décisions appropriées en conséquence. Dans cette optique, des efforts soutenus ont été déployés en synergie entre la CEDEAO, le CILSS et l'UEMOA, en vue de l'élaboration d'une réglementation sur la biosécurité, pour prévenir les risques liés à l'utilisation d'organismes vivants modifiés (OVM) et de leurs produits dérivés (C-REG.04/09/2020, CEDEAO).

A l'issue de l'adoption de ce cadre règlementaire régional sur la biosécurité, signé à Niamey, Niger, le 5 septembre 2020, 18 règlements d'exécution ont été élaborés et validés en atelier régional le 04 août 2023 à Ouagadougou au Burkina Faso. Ces documents de mise en œuvre dudit règlement précisent les modalités de mise en œuvre du dispositif régional de biosécurité ainsi que le manuel de procédures pour l'évaluation et la gestion des risques liés à l'utilisation des OVGM et produits dérivés.

La mise en œuvre du cadre règlementaire de biosécurité ainsi que la tenue de son Secrétariat technique permanent (STP) ont été confiées à l'INSAH (CILSS). Toutefois, il reste confronté aux défis de l'implantation du cadre régional, notamment la mise en œuvre de ses instances (Comité régional de biosécurité, Comité scientifique et technique régional de biosécurité, STP).

II. RESPONSABILITES ET TACHES PRINCIPALES DE L'EXPERT

Sous l'autorité directe du Directeur Scientifique et Technique (DST) et la supervision technique et scientifique directe du Chef de Département Réglementations et Politiques Agricoles (DRPA), le Chercheur aura spécifiquement pour tâche, de :

- Mettre en œuvre le Cadre législatif et règlementaire de biosécurité au niveau régional, notamment œuvrer pour la mise en place d'un Cadre institutionnel régional et en assurer le secrétariat ;
- Diffuser des informations scientifiques et techniques sur la biotechnologie, la biosécurité et le système semencier, au profit des États membres ;
- Capitaliser et valoriser les expériences et connaissances sur les questions émergentes relatives à la biosécurité, aux semences et à la propriété intellectuelle ;
- Contribuer à la mise en œuvre de la réglementation semencière régionale harmonisée, en collaboration avec les autres OIG régionales (CEDEAO, UEMOA), le CORAF et les États de la sous-région Afrique de l'Ouest et du Sahel ;
- Promouvoir la mise en œuvre des dispositions règlementaires relatives à l'inscription des variétés végétales au CREVAOS ;
- Capitaliser et valoriser les expériences et connaissances sur la protection des obtentions végétales (droits d'obtenteur) ;
- Sensibiliser les institutions nationales, les communautés locales, les individus sur les questions émergentes relatives à la propriété intellectuelle ;
- Contribuer au renforcement des capacités des comités nationaux de semences (CNS) dans les États membres, à pleinement jouer leur rôle de conseil sur toute question semencière ;
- Assister le Chef de Département dans ses fonctions sur les questions de semences et de biosécurité ;
- Exécuter toute autre tâche confiée par le CILSS.

Dans l'exécution de ses tâches, le(a) candidat (e) retenu travaillera en synergie avec les partenaires nationaux et régionaux que sont : SNRA, CEDEAO, l'UEMOA, l'IFDC, le Centre AGRHYMET : Centre Climatique Régional pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (CCR/AOS) et le CORAF dans le cadre des initiatives communes sur ces thématiques.

III. INFORMATIONS SUR LE POSTE

Intitulé du poste	Chercheur en Biosécurité, Semences et Engrais
Localisation	Bamako, Mali
Type de contrat	Contrat à Durée Déterminée (CDD)

Type de recrutement	Inter-étatique
Grade	P4
Durée initiale du contrat	1 an renouvelable

IV. PROFIL DU CANDIDAT

Le candidat au poste de Chercheur en Biosécurité, Semences et Engrais doit avoir les qualifications et compétences suivantes :

- Être titulaire d'un **PhD / Doctorat** dans les domaines de la Biologie, notamment l'Agronomie, l'Amélioration des plantes, la Biotechnologie, la Protection des végétaux, l'Agroéconomie ;
- Avoir **sept à dix ans au plus** d'expériences professionnelle globale dans les domaines de Biosécurité, des Semences et Engrais, de la Recherche-développement - Action ou la coordination de la recherche dans la recherche agricole ;
- Avoir une bonne connaissance des systèmes et filières agricoles des États membres du CILSS ;
- Avoir de bonnes connaissances des enjeux et défis de l'agriculture, de l'élevage et de l'environnement dans l'espace CILSS ;
- Disposer de capacités à travailler avec les scientifiques et à comprendre les priorités de recherche dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage et de l'environnement ;
- Disposer de bonnes connaissances dans le domaine de la production des semences ;
- Avoir des connaissances en matière de valorisation des droits d'obtentions végétales ;
- Avoir des connaissances sur les règlementations semencières régionales harmonisées en Afrique de l'Ouest et au Sahel, et leur mise en œuvre ;
- Être averti des Conventions Internationales et règlementations régionales relatives aux semences, à la biodiversité et à la Biosécurité ;
- Avoir une connaissance des Institutions régionales et internationales œuvrant dans le domaine des semences et de la Biosécurité ;
- Avoir une bonne maîtrise de l'outil informatique (bases des données, traitement de texte, tableurs, etc.) ;
- Avoir une forte aptitude en communication et en relation interpersonnelle dans un environnement multiculturel ;
- Être disposé à effectuer des missions aux niveaux régional et international ;
- Avoir la maitrise du français et de l'anglais à l'écrit et à l'oral.

V. CONDITIONS DE TRAVAIL

L'INSAH s'engage à mettre à la disposition de l'agent un cadre de travail adéquat. Le contrat de travail signé entre le (la) Chercheur (e) et l'INSAH précisera les modalités conformément aux textes en vigueur au CILSS.

VI. DOSSIER DE CANDIDATURE

- Le dossier de candidature doit comporter les pièces suivantes :
  - une lettre de motivation adressée au Directeur général de l'Institut du Sahel (INSAH) ;
  - un Curriculum Vitae actualisé, signé et certifié sincère par le candidat ;
  - des copies certifiées conformes des titres, diplômes, attestations de qualification ;
  - des copies certifiées conformes des attestations et certificats de travail ;
  - un extrait d'acte de naissance ou un jugement supplétif tenant lieu ;
  - une copie du certificat de nationalité ou tout autre document justifiant la nationalité d'un Etat membre du CILSS.

- Les dossiers de candidature devront parvenir par mail / **courrier électronique** aux adresses suivantes : ***recrutements@cilss.int et administration.insah@cilss.int,*** en précisant en objet ***"Candidature au poste de Chercheur en Biosécurité, Semences et Engrais » ;***

- La date limite d'envoi des dossiers est **le lundi 14 décembre 2026 ;**

- Seuls les candidats présélectionnés seront contactés pour la suite du processus de recrutement.

Bamako, le 13 NOV 2026

Le Directeur Général de l'INSAH

INSTITUT DU SAHEL CILSS Tél: (+223) 20 22 47 06 LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Dr Hubert N'DJAFA OUAGA